

Effets des attitudes de l'enseignant d'EPS sur les inégalités de réussite aux épreuves du baccalauréat sportif entre les filles et les garçons

Dr. MOKRANI Farida

Université d'Alger 3

Résumé

Il s'agira de montrer que les attitudes des enseignants d'éducation physique et sportive aux cours de leurs séances sont en partie responsables des inégalités de réussite entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif. Ces facteurs discriminatifs sont manifestement évoqués sous les différentes formes, entre-autres, pour un contenu d'enseignement adapté aux filles et doivent être plus sollicités en séances d'EPS avec un engagement des enseignants pour les filles réussissent aux épreuves du baccalauréat au même titre que les garçons en leur attribuant plus de temps et d'encouragement tout en admettant que le fait d'avoir une femme ou un homme comme enseignant ne change rien dans leurs attitudes envers les filles et les garçons.

Mots clés : Enseignant d'EPS - Sexe - Bac sportif

ملخص

يتضمن هذا الموضوع إظهار مدى تأثير مواقف أستاذ التربية البدنية و الرياضة أثناء حصصهم على إحداث فروقات النجاح بين الذكور و الإناث المقبلين على شهادة البكالوريا الرياضي. و يتضح جليا أن العوامل التمييزية مسؤولة جزئيا عن تحقيق هذه الفروق و تضم في أشكال مختلفة منها : تكيف محتوى تدريس مع القدرات البنات و إعطائهم أكثر فرص للمشاركة خلال حصص التربية البدنية و الرياضية ، الشيء الذي يسمح بتكافؤ الفرص بين الذكور و الإناث في الاختبار البكالوريا الرياضي و ذلك بتعيين لهم أكبر وقت أكثر تشجيعهم . كما تبين أن وجود امرأة أو رجل كأستاذ لا يغير شيئا في مواقفهم تجاه الفتيات و الذكور

الكلمات الدالة : أستاذ التربية البدنية و الرياضية - الجنس - البكالوريا الرياضي

1. Problématique

Il est bien connu qu'à nos jours, les taux globaux de scolarisation n'établissent pas de discrimination, en application à la politique gouvernementale sur le droit à l'enseignement fondée sur le sexe et à la garantie sur l'égalité des chances en matière de réussite (loi d'orientation n° 08-04 du 23 janvier 2008).

L'éducation physique et sportive n'échappe pas à cette règle, l'enseignement de cette discipline constitue une matière intégrée et obligatoire des programmes et des examens d'éducation et de la formation (loi n°04-10 à l'EPS 2004). Le passage d'une année à une autre, ou d'un cycle à un autre se fait sur la base des résultats obtenus aux épreuves communes. Les résultats de chaque élève, ses compétences et ses performances sont conçus comme un acte institutionnel par lequel le jury reconnaît la qualification de l'élève.

Les épreuves du baccalauréat sportif sont fondées sur le principe, d'examiner les compétences physiques de l'élève du cycle secondaire et de substituer la note obtenue sur le relevé de note de l'examen du baccalauréat, reconnu comme étant le premier grade universitaire permettant d'accéder à l'enseignement supérieur. C'est aussi un examen de fin d'études secondaires qui a été, rappelons-le, institué par Napoléon I^{er} en 1908 (Lelièvre 2008).

Cet examen, avant sa promulgation en tant qu'épreuve obligatoire au même titre que les autres matières d'enseignement (maths, physique, arabe, français, anglais...) n'a pas soulevé beaucoup d'interrogations du moins par la communauté éducative. On se limite simplement à une évaluation ponctuelle utilisée sous forme de contrôle continu appelé communément, contrôle en cours de la formation. C'est le même enseignant qui évalue ses candidats.

Depuis son obligation dans l'enseignement secondaire (Mai 2005), cette évaluation se veut résolument cartésienne. Les nouvelles directives ont ainsi supprimé la participation et l'assiduité de l'élève, trop subjectives. Désormais la performance devient chiffrée.

Là encore, ces modifications ont pour objectif la stricte égalité entre les candidats. Cette méthode d'évaluation dite « certificative » apparaît plus cohérente, plus vraisemblable.

Il n'est pas nouveau d'entendre, à chaque passage de ces épreuves dites « physiques » de fin d'année, les candidats n'arrêtent pas de faire des commentaires sur cet examen, tant au niveau de la forme (type d'enseignement) qu'au contenu (programmes).

C'est la problématique d'inégalité qui est la plus souvent évoquée. L'attribution de la note au baccalauréat sportif pose un certain nombre d'interrogations. La question de sexe et de prédispositions physiques sont souvent évoquée.

L'enseignant est à notre avis, un des maillons majeurs de cette problématique. Puisqu'il est bien connu que les attitudes des enseignants envers ses élèves constituent un des facteurs externes qui intervient dans la dynamique d'apprentissage. Son action est déterminant, il dirige sa leçon, et l'oriente à sa guise. Il est le véritable "chef d'orchestre" qui donne le rythme, produit les accélérations nécessaires et commande les différentes phases (Stordeur 2005). Autrement dit, la façon dont celui-ci transmet les connaissances (transposition didactique, animation, aspect relationnel, recours à des modèles d'enseignement ...) se répercute inévitablement sur le comportement de ces élèves. Les conséquences d'une certaine discrimination est souvent tragiques pour l'élève.

Les élèves jugés faibles ou encore incapable ne font aucun effort pour apprendre, ni à participer, car ils savent que celui-ci ne les sollicite pas et qu'il ne leur adresse la parole que pour les réprimander. Ces derniers entrent alors, dans un cercle vicieux. N'étant pas encouragés à travailler, ils deviennent faibles.

C'est dans cette relation "d'inégalité" que ces enseignants se disent ne pas s'attendre à de grandes choses de ces élèves le laissant libéré à lui-même (Joint 2006). Il s'agira pour nous, de poser la question suivante :

Est-il possible de souligner, que les inégalités de réussite aux épreuves du baccalauréat sportif entre les filles et les garçons restent entre-autres, liées aux attitudes discriminatoires qu'adopte l'enseignant aux cours de ces séances d'EPS ?

2. Méthodologie de la recherche

2.1. Hypothèse : Les attitudes discriminatoires de l'enseignant en faveur des garçons au cours de ces séances d'éducation physique et sportive contribuent à exacerber les inégalités de réussite.

2.2. Objectif : L'objectif de notre étude est particulièrement porté sur l'analyse de l'effet des attitudes de l'enseignant d'éducation physique et sportive sur les résultats que les élèves enregistrent lors de l'évaluation aux épreuves du baccalauréat sportif

2.3. Moyen de vérification : Le premier moyen de vérification de notre enquête est à base d'un questionnaire, sachant que celui-ci remplit deux fonctions, celle de la facilité des conditions de passation et celle de la possibilité d'une récolte d'un grand nombre d'information sur le sujet de notre recherche afin de faire un rapprochement avec l'hypothèse de départ sur les attitudes qu'adoptent les filles à l'égard de l'éducation physique et sportive compromettant leurs chances de réussite, comparativement aux garçons lors des épreuves du baccalauréat sportif, sous l'influence des attitudes de leur enseignant au cours de leurs séances d'EPS .

Le questionnaire est inspiré du modèle établi par Briere, Vallerant, et col., (1995), dans le cadre de leurs travaux sur la définition des différentes formes de motivation développée par les participants vis-à-vis de l'activité sportive pratiquée. Cette technique du questionnaire a été reprise par Boiché (2006) sous une forme abrégée dans le cadre d'une étude sur l'engagement et le désengagement de la pratique sportive, en utilisant des items catégoriels bipolaires, question à choix multiple qualifié de « questionnaire d'opinion » Likert (1932).

Le deuxième moyen de vérification concerne les épreuves du baccalauréat sportif proprement dites: épreuve de vitesse 60m pour les filles et 80m pour les garçons, épreuve du saut en longueur, épreuve du lancer de poids de 3kg pour les filles et 5 kg pour les garçons, et l'épreuve de résistance de 600m filles et 800m pour les garçons. Prévue par la direction de l'éducation nationale d'Alger "Ouest" (zone Cheraga) par le biais du bureau chargé de la préparation des examens et concours mis à la disposition des chefs de centre le protocole et toutes les informations concernant la mise en place des épreuves de l'éducation physique et sportive (Mai 2010). Les données recueillies seront confrontés aux réponses théoriques recueillies par le questionnaire en approuvant, si celles-ci sont compatibles ou en les rejetant si elles ne le sont pas.

2.4. Population d'étude : La population de notre étude concernant le questionnaire est composée des filles et des garçons des classes terminales du cycle secondaire de l'enseignement général et technique de la région d'Alger Ouest (zone de Cheraga) au nombre de (06). Il s'agit du lycée Polyvalent de Cheraga (Alger) et le lycée de Abdel Malek Ramdhan de Staouali (Alger), Lycée Mohamed Isyakhème de Cheraga (Alger), Lycée Docteur Bachir Montouri de Cheraga (Alger), Lycée Polyvalent de Cheraga (Alger), Lycée Technique de Dely-Ibrahim (Alger), Lycée Abdel Malek Ramdhan de Staouali (Alger), Lycée Technique Colonel Amirouche de Staouali (Alger). Elle est au nombre de 1170 élèves dont 795 filles et 375 garçons.

C'est la même population qui nous a remplie le questionnaire, que nous avons suivi aux épreuves pratiques du baccalauréat sportif, avec un total de 1574 avec 957 filles et 617 garçons. Le choix des épreuves est dicté par la direction de l'éducation nationale d'Alger "Ouest" (zone Cheraga) et par le biais du bureau chargé de la préparation des examens et concours mis à la disposition des chefs de centre le protocole et toutes les informations concernant la mise en place des épreuves de l'éducation physique et sportive. Les épreuves retenues sont au nombre de quatre (04), il s'agit :

De épreuve commune de vitesse 60 mètres pour les garçons et les filles, de épreuve commune de saut en longueur pour les filles et les garçons, de épreuve de lancer de poids de 5 kg pour les garçons et de 3 kg pour les filles, de épreuve de résistance d'une distance de 800 mètres pour les garçons et 600 mètres pour les filles.

2.5. Dépouillement : Le dépouillement des données s'est fait à l'aide d'un programme codifié où on a créé un fichier qui contient toutes les informations souhaitées avec la signification de chacun des codes établis. Le cycle de travail se résume par une édition d'un certain nombre de tableaux, et une extraction des données en fonction des variables d'étude. Les données récoltées sont intégrées dans une base de données informatique (Excel). Elles sont traitées à l'aide des logiciels Statistica et SPSS. Le test du Khi-deux a permis de dresser des tables de fréquences et des tableaux de tris croisés en fonction des besoins.

3. Résultats et discussion

L'étude statistique nous a permis d'avoir des résultats des plus fiables et objectifs qu'il soit. Seulement, il serait plus juste de penser que les données statistiques ne peuvent être considérées comme seule source de scientificité. En d'autres termes, l'idée du chiffre comme valeur explicative des attitudes qu'adoptent les filles à l'égard de l'éducation physique et sportive qui compromettent leurs chances de réussite comparativement aux garçons, lors des épreuves du baccalauréat sportif, sous l'influence des attitudes de leur enseignant au cours de leur séances d'EPS.

Présentation du seuil de signification de comparaison des notes liées aux épreuves du baccalauréat sportif entre les filles et les garçons.

Moyenne n = 1574	Sexe (X ± 6)		ddm	Anova	Sig.	Seuil prob.
	File n = 957	Garçon n = 617				
Notes	14.46 ± 1.44	15.51 ± 1.45	1.05 ± 0.01	187.06	0.00 s**	0.01

n : nombre d'élève de la population d'étude, X : Moyenne, 6 : Écart type, ddm : Différence des moyennes s : Signification, * : Écart significatif à p < 0.05, ** : Écart significatif à p < 0.01.

Les résultats statistiques ont parfaitement montré la supériorité des notes des garçons (15.51) par rapport à celles des filles (14.46) de 1.05 points, ce qui confirme l'hypothèse d'inégalité des chances de réussite aux épreuves du baccalauréat sportif entre les filles et les garçons. Malgré la volonté politique, maintes fois affichée par l'État Algérien, de scolarisation, notamment dans le chapitre III, sur les principes fondamentaux de l'éducation nationale (loi d'orientation n° 08-04 du 23 janvier 2008).

Malheureusement, ces lois parlementaires ne sont pas en conformité avec les résultats des candidats. L'attitude de l'enseignant au cours de séances d'EPS n'est pas à écarter. Tout en sachant que les objectifs de ces lois sont prioritairement orientés vers la promotion sociale et culturelle.

Plusieurs auteurs se sont intéressés aux écarts de notes entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif. Les conclusions auxquelles sont arrivées leurs recherches sont similaires à nos résultats. L'étude de Davis (1982) a parfaitement illustré cette différence en faveur des garçons dans la région parisienne dont les notes des filles sont notablement inférieures à celles des garçons de 0.5 point. Le même auteur associé à Volandat (1987), sur une population de 250000 candidats constate le même phénomène, au niveau national dont la note des garçons, estimée à un score de 13.28 point comparativement aux filles totalisant seulement 12.47 points avec une différence de 0.91.

Les travaux de Gambase (1992) et Cecil (2004) sont également arrivés aux mêmes conclusions avec un écart séparant les notes des filles de celles des garçons allant jusqu'à 1.50 points. La première réaction à ce type de situation est particulièrement liée aux attitudes de l'élève envers la pratique de l'EPS sous l'influence de son environnement socioculturel.

Mais quelle justification allons-nous apporter à cela ?

Théoriquement, la faible participation des filles comparativement aux garçons à l'éducation physique et sportive sous l'influence des attitudes de l'enseignant se manifeste différemment. En se focalisant sur les différentes raisons qui conduisent ces élèves en fonction de leur sexe. Nous allons, sur la base des réponses enregistrées par le questionnaire évoquer le degré de rapprochement de ces élèves à la pratique de l'éducation physique et sportive.

Les attitudes qu'adoptent les enseignants en faveur des garçons au cours des séances d'éducation physique et sportive confirment en partie l'hypothèse de leurs responsabilités sur les inégalités de réussite aux épreuves du baccalauréat sportif comparativement à leurs homologues filles.

La principale question que l'on se pose à ce sujet: est de savoir si le contenu des séances, l'organisation pédagogique et les types de comportement retenus par ces enseignants durant le processus d'apprentissage et d'enseignement de la matière d'EPS étaient à l'origine des meilleures notes en faveur des garçons ?

Sur la base des fréquences de réponse de la population de notre étude, nous allons établir la relation de ce processus inégalitaire de réussite entre les filles et les garçons sous entendant le comportement des enseignants et ses répercussions sur le niveau de réussite de leurs élèves aux épreuves du baccalauréat sportif.

3.1. Pour un contenu d'enseignement adapté

Lorsque l'on prend connaissance des différences de résultats en EPS entre les filles et les garçons, le débat s'oriente rapidement vers le concept d'inégalité. Alors, la question du contenu des programmes d'enseignement de l'EPS sera vite évoquée, en termes de rapport entre les prédispositions de l'élève et le contenu d'enseignement qu'il reçoit.

Ce que la population de notre étude ne fait pas apparaître, car faut-il le rappeler, " *la réponse ne pas être du tout d'accord que les exercices proposés aux filles soient plus petits et faciles contrairement aux exercices proposés aux garçons, plus longs et complexes*".

C'est ce qui laissera leur chance intacte de réussite, puisque l'évaluation finale aux épreuves du baccalauréat sportif exclut l'idée d'épreuves faciles.

L'enseignant est tout simplement appelé selon Berbaum (1991), à prendre en considération l'état physique des filles. C'est là, le premier élément vers lequel, il doit tourner son attention. En se préoccupant du niveau des capacités physiques de l'élève tout en étant sensible à son état de fatigue et en prenant des mesures qui s'imposent afin de permettre aux élèves des deux sexes de suivre une scolarité en fonction de leurs compétences.

Néanmoins, ces pratiques d'enseignement relèvent une toute autre approche. Gogérino (2005) souligne à ce sujet, que tout ce qui s'enseigne en EPS favorise à terme les garçons.

Si l'on remonte aux origines du sport, on remarque que les différences d'enseignement que reçoivent les filles et les garçons sont à connotation masculine, puisque l'intensité de l'engagement des filles se montre bien plus faible que les garçons.

Ces derniers étaient porteur des valeurs profondément masculines comme le défi, la dépense énergétique, l'affrontement, la recherche de domination, la recherche face aux obstacles et aux difficultés....

3.2. Les filles moins sollicitées que les garçons

Quant au facteur de sollicitation des élèves au cours des séances d'EPS par leurs enseignants, les réponses des garçons mentionnent à cet effet " *ne pas être du tout d'accord qu'ils sont moins sollicités par leurs enseignants, contrairement aux filles qui soulignent qu'elles sont assez d'accord d'être moins sollicitées par leurs enseignants*".

Si on essaie d'expliquer cette relation discriminatoire des enseignants de l'EPS entre les filles que les garçons; ces enseignants auront pour argument, que les filles ne disposent pas d'assez bonne expérience et d'apprentissage antérieur leur permettant de présenter un bon niveau de maîtrise du domaine de l'EPS, par conséquent leur capacité de réalisation serait plus faible.

C'est ce qui les poussera à se mettre à l'écart de toute sollicitation motrice au cours du processus d'apprentissage. Par conséquent " *les enseignants évitent de les pousser au maximum de leurs capacités, en les autorisant plus souvent à se reposer sous prétexte qu'elles sont fragiles*".

Contrairement aux garçons qui sont plus actifs et prédisposés en termes de ressources physiques avec une certaine expérience motrice, alors les enseignants "*les préfèrent plus aux filles, en les responsabilisant plus à chaque fois que c'est nécessaire*".

Cela s'accorde avec les conclusions de Berbaum (1991), nous laissant comprendre qu'il y a une forte corrélation entre l'image de soi-même et ses capacités de réalisation. Ceci dit, si l'élève dès le départ pense qu'il se montre incapable de réussir en EPS, il aura certainement des difficultés de s'imposer.

Inversement, si l'élève qui se voit capable et possède une image valorisée de lui-même, ne peut que consacrer toutes ses énergies afin d'atteindre ses objectifs, par conséquent réussir.

Alors on comprend par là, que le devoir de l'enseignant est d'amener l'élève à une image positive de lui-même on le sollicite à chaque fois que c'est nécessaire en faisant abstraction de toute autre considération interne, propre à la personne et externe, en relation avec l'environnement.

3.3. Attentes des enseignants

Les enseignants sont généralement mandatés à répondre à toutes les doléances des élèves en terme d'apprentissage et d'enseignement de la matière de l'EPS. Cela fait partie de leur cahier de charge. Avoir des attentes positives à l'égard de ses élèves est une attitude pédagogique favorable à la réussite scolaire.

D'où, les réponses de la population de notre étude aux questions évoquées sur le comportement des enseignants soulignant le facteur de satisfaction, d'attention et de conseil et qui témoignent leurs engagements en présentant des attitudes suivantes : "*les enseignants sont beaucoup plus satisfaits quand les filles au même titre que les garçons font de gros efforts en EPS, de plus, ces enseignants deviennent plus attentifs à leur égard, en manifestant une certaine forme de rapprochement envers eux en leur attribuant des conseils de toutes formes dans le but d'arriver à de meilleurs résultats*".

Cela corrobore les données de Sarrazin (2005) qui souligne que dans le domaine de l'enseignement d'une manière générale, l'enseignant offre plus de choix à ses élèves durant le processus d'apprentissage et d'enseignement, les félicite, les pousse à travailler, alors leurs niveaux de réussite s'élèvent, sans évoquer le sexe de la population de son étude. L'EPS fait apparaître d'autres données. Ainsi les attentes initialement attribuées à ses élèves sous le signe "positif" auront tendance à s'affaiblir envers les filles.

Autrement dit, la nature et la forme des activités physiques proposées, correspondant particulièrement aux aspirations des garçons que celles des filles comme le souligne (Gambas 1992), compromettent leurs chances de réussite est ce malgré l'option d'attitudes positives de ces enseignants envers les filles.

3.4. Plus de temps et d'encouragement pour les filles

Les réponses de la population de notre étude, nous laissent comprendre "*qu'elle n'est pas du tout d'accord que les enseignants consacrent plus de temps et d'encouragement pour les filles que pour les garçons et inversement*".

Cette attitude de neutralité et d'impartialité semble donner plus d'avantage aux garçons que pour les filles (voir la différence des notes enregistrées par les deux sexes). Comparativement aux autres matières d'enseignement, l'enseignant d'EPS doit prendre en considération les différences en matière de prédispositions physiques et psychologiques des filles par rapport à celles des garçons lors du processus d'apprentissage et d'enseignement.

Plusieurs travaux en ce sens (Gambas 1992, Davisse 1986, Cecil 2004) recommandent à l'enseignant d'EPS d'utiliser une pédagogie de transmission des connaissances adaptées en fonction du sexe. La notion du temps et d'encouragement ne sont pas à écarter.

Cette forme d'enseignement privilégiée basée sur la valeur physique et les moyens dont disposent les élèves, nous renvoie aux bases scientifiques du processus d'amélioration de la capacité de performance sportive que Weineck (1986) définit en termes, de processus d'adaptation. Cette dynamique et ces interactions couvrent en grande partie les différentes approches pédagogiques et l'ensemble des activités d'apprentissages mises en jeu au cours du processus d'enseignement dont le facteur temps est fondamental.

Ceci étant un ensemble de relations où une combinaison d'activités n'a de sens que dans son déroulement dans le temps; en associant à cela, une certaine forme de motivation que l'enseignant doit considérer en termes d'encouragement.

3.5. L'enseignant d'EPS homme ou femme : quelle préférence ?

Les filles et les garçons de la population de notre étude "*n'ont aucune préférence quant au sexe de l'enseignant*".

Autrement dit, le fait d'avoir une femme ou un homme comme enseignant ne change rien dans leurs attitudes envers la pratique de l'EPS. Plusieurs travaux de recherches du même type sont arrivés à des résultats similaires (Gambas 1992, Cécile 2004, Terret, & col., 2006). Ce sentiment d'indifférence du choix de l'enseignant s'explique par le fait, que chacun des deux exerce la même influence sur l'élève dans la transmission des connaissances.

Cogérino (2005) s'accorde à dire à ce sujet, que mis à part les différences de sexe entre enseignant homme et femme "l'EPS enseignée devrait être la même au niveau de la programmation, ce qui diffère entre eux c'est l'autorité". Ils ne sont pas pareils, c'est certain! Chacun a une image de l'élève et une manière propre d'aborder la pratique.

Bref, c'est leurs vécus sportifs, leurs qualités d'animation, leurs convictions pédagogiques et éducatives qui entraînent des interventions et des animations différentes. Puis il y a des qualités telles que le dynamisme, la mise en confiance, le non jugement, le regard, le type d'intervention pédagogique qui sont instigateurs ou qui freinent au contraire le processus d'apprentissage.

Ainsi, la seule différence en l'enseignant homme et femme serait la conséquence d'un enseignement différencié qui proviendrait de l'effet "maître". Dans le sens où : Devant un enseignant de sexe masculin, les garçons vont faire plus, car, il représente pour eux un modèle à l'inverse des enseignantes femmes qui ont plus de facilités à enseigner les filles.

Néanmoins, ces femmes au cours de leurs interventions, en plus de leurs compétences professionnelles, il faut que les femmes soient aminées d'un dynamisme de grande qualité.

Autrement dit, elles doivent imposer leurs personnalités, qu'elles soient capables de gérer un groupe, alors elles pourront très bien intervenir dans la gestion des garçons.

4. Conclusion

Au terme de cette étude, il est important de souligner que les attitudes qu'adoptent les enseignants en faveur des garçons comparativement à leurs homologues filles au cours des séances d'éducation physique et sportive confirment en partie leurs responsabilités sur les inégalités de réussite aux épreuves du baccalauréat sportif. Ces variables seront présentées de la manière suivante:

- *Les filles sont moins sollicitées en EPS par leur enseignant que les garçons*: Les faibles capacités de réalisation des filles par rapport à celles des garçons pousse les enseignants à les solliciter faiblement au cours des séances d'EPS, en évitant de les pousser au maximum de leurs efforts et en les autorisant le plus souvent à se reposer sous prétexte qu'elles sont fragiles, ce qui contribue indirectement à leurs inégalités de réussite en comparaison avec les garçons.

- *Pour un contenu d'enseignement adapté* : le contenu d'enseignement que reçoivent les filles est particulièrement à connotation masculine, ce qui laisse le niveau d'engagement des filles bien plus faible que celui des garçons, par conséquent le facteur inégalitaire en ces deux sexes s'accroît d'avantage.

- *Plus de temps et d'encouragement pour les filles*, telle est la pédagogie d'enseignement qui doit être adoptée pour filles pour qu'elles puissent se donner au maximum d'elles mêmes à toutes les actions motrices recommandées dans le cadre du processus d'apprentissage et d'enseignement en EPS, ce qui poussera ces filles à créer leur propre réussite aux épreuves du baccalauréat sportif au même titre que les garçons

- *Il est aussi intéressant de savoir qu'avoir un enseignant homme ou une enseignante femme ne change rien aux attitudes des filles et des garçons à l'égard de l'EPS*. Ce sentiment d'indifférence permet de mentionner que la pédagogie de transfert des connaissances ne crée aucunement des inégalités de réussite entre les filles et les garçons.

Par ailleurs il faut admettre que cette ébauche n'est qu'une première approche sur les facteurs déterminant des écarts de réussite entre les garçons et les filles aux épreuves du baccalauréat sportif et qui serait intéressant d'envisager d'autres facteurs dans le but de compléter cette étude.

Bibliographie

1. **Bertiaum F., Lamoureux A., (1981)**, Imitation à la recherche en psychologie, HRW Ité Montréal, Québec, 1981, p. 33.
2. **Bioché J., (2006)**, Motivation autodéterminée et perception du conflit et d'instrumentalité au rôle de pratique sportive, Thèse de doctorat, Université Josef Fourier - Grenoble I sciences et géographie.
1. **Cécile V., (2006)**, Les inégalités de réussite en EPS entre filles et garçons : déterminisme biologique ou fabrication scolaire ? ». Revue française de pédagogie, n° 154, p. 111-124.
2. **Cogérino G., (2005)**, Filles et garçons en EPS, éd., revue EPS, France
3. **Combaz G., (1992)**, Sociologie de l'éducation physique: évaluation et inégalité de réussite, éd., Broché p.65.
3. **Davisse A., (1986)**, Les mixités en EPS, revue EPS, n° 197, p.56-57.
4. **Joint L.A., (2006)**, Système éducatif et inégalité sociale en Haïti, éd., Harmattan, p.330.
5. **Lelièvre C., (2008)**, Les politiques scolaires mises en examen, onze questions en débat, éd., esf, 3^{ième} édition.
6. **Loi n° 04-10 (2004)**, Relative à l'éducation physique et aux sports, Ministère de la Jeunesse et des Sports.
7. **Loi n°08-04 du 23 janvier (2008)**, Relative à l'orientation sur l'éducation nationale,
8. **Terret et col., (2006)**, Sport et genre: Apprentissage du genre et institutions éducatives, éd., de boeck, p.11
9. **Weineck J., (1986)**, Manuel de l'entraînement, éd., vigot, Paris, P.294.
10. **Sarasin J., (2005)**, Aptitudes et performances motrices, revue E.P.S, Paris,p. 15.
11. **Stordeur J., (2005)**, Enseigner et / ou apprendre éd., Masson p.112